

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [22/12/2022](#)

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

Séance du 14 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 23

Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOURLAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE.

Procurations de : Jean-Luc BOREL à Rose-Marie DUMONTIER, Jean-Marc BRABANT à Marc DUVAL, Romain BRETE à Bernadette VITALE, Mariane DOMEIZEL à Pierre AUBOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLON à François BONNET, Joëlle RICHAUD à Franck LAROCHE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Jean-François LOVISOL, Michel PARTAGE, Serge ROBIN.

Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-113
Attribution du marché location des contenants, transport et traitement des déchets

Rapporteur : Karine Mouret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 21 novembre 2022 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB a publié, le 07/07/2022 et le 08/07/2022, un avis d'appel à concurrence au BOAMP et au JOUE pour un marché concernant la location des contenants, transport et traitement des déchets.

L'objet du marché porte sur l'exploitation du bas de quai du pôle environnement et concerne les prestations suivantes, pour chacune des catégories de déchets :

- La location de contenants ;
- Le transport ;
- Le traitement et la recherche d'une valorisation maximum ;
- La transmission des informations nécessaire au bon déroulement du présent marché ;
- L'application du règlement de la déchèterie et des protocoles de sécurité.

Ce marché comprend 8 lots. Il est prévu pour une durée de 5 ans.

A la date limite de remise des offres, le 12 septembre 2022, 6 entreprises ont déposé des offres.

A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 21/11/2022 a décidé de l'attribution des lots telle que suit :

Lots	Nombre d'offres déposées	Proposition d'attribution de la CAO	Montant HT estimé sur la durée du contrat (5 ans)
Lot n° 1 : Déchets verts	2	ENTREPRISE MACAGNO	416 300 € HT
Lot n° 2 : Déchets inertes et gravats	2	AMOURDEDIEU	180 300 € HT
Lot n° 3 : Ferrailles	3	PURFER	- 168 990 € HT
Lot n° 4 : Cartons	1	ALPES ASSAINISSEMENT	- 12 210 € HT
Lot n° 5 : Encombrants	1	ALPES ASSAINISSEMENT (variante)	1 558 740 € HT
Lot n° 6 : Bois	1	ALPES ASSAINISSEMENT	486 640 € HT
Lot n° 7 : Batteries	2	PURFER	- 13 463 € HT
Lot n° 8 : Déchets dangereux	1	SOCODELI	298 590 € HT
TOTAL			2 745 907 € HT

Le marché étant à prix unitaires, l'estimation financière ci-dessus se base sur des estimations de tonnage. Il s'agit d'un coût sur la durée totale du marché (5 ans) et tenant compte des prix de reprise, d'où certains prix négatifs.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'attribuer chaque lot tel que suit, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres :
 - ✓ Lot 1 - ENTREPRISE MACAGNO
 - ✓ Lot 2 - AMOURDEDIEU
 - ✓ Lot 3 - PURFER
 - ✓ Lot 4 - ALPES ASSAINISSEMENT
 - ✓ Lot 5 - ALPES ASSAINISSEMENT (variante)
 - ✓ Lot 6 - ALPES ASSAINISSEMENT
 - ✓ Lot 7 - PURFER
 - ✓ Lot 8 - SOCODELI
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec chaque titulaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** chaque lot tel que suit, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres :
 - ✓ Lot 1 - ENTREPRISE MACAGNO
 - ✓ Lot 2 - AMOURDEDIEU
 - ✓ Lot 3 - PURFER
 - ✓ Lot 4 - ALPES ASSAINISSEMENT
 - ✓ Lot 5 - ALPES ASSAINISSEMENT (variante)
 - ✓ Lot 6 - ALPES ASSAINISSEMENT
 - ✓ Lot 7 - PURFER
 - ✓ Lot 8 - SOCODELI
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat avec chaque titulaire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Bernadette Vitale
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président


